



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2250**

commune (s) : Vénissieux

objet : Autorisation donnée à la commune de déposer une demande de permis de construire et toute autorisation d'urbanisme portant sur une parcelle appartenant au domaine public communautaire de 78 mètres carrés située rue Romain Rolland

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur : Monsieur Blein**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 18 avril 2011****Décision n° B-2011-2250**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation donnée à la commune de déposer une demande de permis de construire et toute autorisation d'urbanisme portant sur une parcelle appartenant au domaine public communautaire de 78 mètres carrés située rue Romain Rolland**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Romain Rolland, la Communauté urbaine de Lyon envisage la cession, à la commune de Vénissieux, d'une parcelle de 78 mètres carrés appartenant au domaine public communautaire et actuellement en cours de déclassement.

Sans attendre l'aboutissement de la procédure de cession, il est proposé au Bureau que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la commune de Vénissieux ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire et toute autorisation d'urbanisme portant sur cette parcelle ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** la commune de Vénissieux ou toute personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire ainsi que toute autorisation d'urbanisme portant sur le tènement communautaire de 78 mètres carrés en cours de numérotation situé rue Romain Rolland.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.**